



Accès garage inclus dans les charges impossible

Par **Claraphael**, le **26/12/2013** à **12:56**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître plus précisément mes droits concernant l'accès à mon garage. Je vous explique; je paye à peu près 77 euros par mois pour une partie de ma maison appelée "garage" donc sensée accueillir un véhicule hors mon bailleur social ne me permet pas d'y accéder. Il y a une portail électrique que l'on ne peut ouvrir qu'avec un biper, seulement, ce biper n'est fourni que si je loue une place de parking à 35 euros par mois. Suis-je en mesure de demander un biper pour pouvoir accéder à mon garage ou un remboursement des charges locatives le concernant?

Merci.

Cordialement.

Claire Laboudigue.